

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 septembre 2016

EGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4064)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 143

présenté par  
Mme Bello

-----

**ARTICLE 3 TER**

À la seconde phrase, après le mot :

« objectif »,

insérer les mots :

« , qui intègre les logements étudiants, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le logement des étudiants est très souvent la grande oubliée des plans logements et des politiques éducatives.

La pénurie est pourtant considérable. A la Réunion où la majorité des étudiants sont boursiers, le CROUS dispose à peine de 1 100 logements pour 5 000 demandes.

Cet amendement vise donc à améliorer les conditions d'études des étudiants des régions d'Outre-mer.